

DÉPARTEMENT DE L'ARDECHE

Envoyé en préfecture le 21/01/2025

Reçu en préfecture le 21/01/2025

Publié le 2 2 JAN. 2025

ID: 007-210703195-20250120-DELIB2025_008-DE ARRONDISSEMENT DE PRIVAS

COMMUNE DE LE TEIL

SESSION 20/01/2025

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Exercice: 29 L'A
Présents: 22 co
Absents: 3 OI

15

L'An Deux Mille Vingt Cinq, le vingt janvier dans la salle Caravane Monde, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur convocation en date du quatorze janvier 2025 et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLE Maire

Olivier PEVERELLI, Maire.

Votants: 26

<u>Présents (22)</u>: MM. Bayle, Bornes, Boukal, Buard, Chabaud, Chezeau, Curtius, Faure-Pinault, Gailland, Galiana, Garreaud, Gleyze, Griffe, Guillot, Jouve, Laville, Mazellier, Mazeyrat, Noël, Peverelli, Segueni, Tolfo, Valla.

Pour: 25 Abstention: 1

Excusés avec pouvoir (4): M. Dersi (pouvoir à Mme Tolfo), Mme Lorenzo (pouvoir à M. Laville), M. Michelon (pouvoir à M. Peverelli), M. Vallon (pouvoir à Mme Valla).

Excusés (2): Mme Gaillard, M. Gleyze.

Quorum:

Opposition:

Absente (1): Mme Keskin.

Secrétaire : Mme Mazellier

Objet : Cession de la parcelle communale cadastrée BX510 à Monsieur et Madame FARGIER André

Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le code général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2241-1 et suivants relatifs à la gestion des biens communaux ;

Vu la délibération n°91 du conseil municipal du 27 septembre 2022, approuvant le déclassement et la désaffectation du domaine public d'une emprise d'environ 60 m² correspondant à l'accès d'une maison située 68 rue de la résistance ;

Vu le plan de division référencé DOS-2022-141, rédigé par Sylvain VARENNE, géomètre-expert, en date du 06 avril 2023 ;

Vu la saisine en date du 3 avril 2024 pour prorogation de la valeur vénale fixée par l'avis n° 2022-07319-19156 de la direction départementale des finances publiques de la Loire, en date du 11 avril 2022, fixant le prix du mètre carré à 63 euros (soixante-trois euros) hors taxe et hors droits ;

Considérant la demande formulée par Monsieur et Madame FARGIER, indiquant leur souhait d'acquérir la parcelle cadastrée BX510, d'une contenance de 63 m² appartenant à la Commune, mitoyenne de sa propriété;

Considérant que le prix de vente convenu avec l'acquéreur est de 3 420 € (trois mille quatre cent vingt euros) ;

Considérant que la commune prend à sa charge les frais de géomètre et les frais de notaire ;

Considérant que l'acquéreur a avancé les frais de géomètre à hauteur de 1 020€ TTC qui lui seront remboursés sur la base de la facture FAC-2023-040 ;

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,

DÉCIDE, de vendre la parcelle cadastrée BX 510, d'une superficie totale de 63 m² à Monsieur et Madame FARGIER, domiciliés au 68 rue de la résistance à Le Teil, contre la somme de 3 420 euros.

Certifié exécutoire N° 2025-008

Envoyé en préfecture le 21/01/2025

Reçu en préfecture le 21/01/2025 **5**2**LO** Publié le **2** 2 JAN. 2025 **5**2**LO**

ID: 007-210703195-20250120-DELIB2025_008-DE

PRÉCISE, que tous les frais nécessaires à l'exécution de la présente demeurent à la charge de la commune. Les frais de géomètre déjà réglés par l'acquéreur seront remboursés par la commune et déduits du montant de l'acquisition.

DONNE POUVOIR au Maire ou à défaut, à Monsieur Bernard NOËL, Adjoint à l'Urbanisme, pour toutes les démarches et signatures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme

Le Maire

Olivier PEVERELLI

Le Secrétaire de séance,

Noëlle MAZELLIER

